

DELIBERATION CFVU-049-2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 28 juin 2022

Objet de la délibération : Procès-verbal de la CFVU du 07 juin 2022

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 05 juillet 2022 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal de la CFVU du 07 juin 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 2 abstentions et 23 voix pour.

Christian ROBLÉDO
*Président de l'Université
d'Angers*
Signé le 13 juillet 2022

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 18 juillet 2022

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la formation
et de la vie universitaire
du 07 juin 2022

UA

Ua

U/A

UA

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université a été réunie le 07 juin 2022 à 14h34, sous la présidence de Monsieur ROBLÉDO. Cette réunion s'est tenue en présentiel, en salle du Conseil de la Présidence.

ROBLÉDO Christian	Présent
MALLET Sabine	Présente
AUBRY Margot	Présente
AUDRAIN Léa	Présente
BARBE Valérie	Présente
BATY Benoît	Excusé
BERTIN-ROCHE Pascale	Excusée, a donné procuration à Monsieur BOISSON
BOISSON Didier	Présent
BOUIS Sylvie	Excusée, a donné procuration à Monsieur COADOU
BRÉON Lucie	Excusée
BRIAND-BOUCHER Benjamin	Excusé, a donné procuration à Madame AUBRY
CARIOU Noah	Absent
COADOU Franck	Présent
COEFFE Vincent	Présent
DECTOR Sananda	Absente
EVEILLARD Mathieu	Présent
GARNIER Maxence	Excusée, a donné procuration à Monsieur SILLY
GRIMAUULT Virginie	Présente
HAMARD Ronan	Absent
HELESBEUX Jean-Jacques	Présent
HOUEDJI Espoir	Excusé, a donné procuration à Madame AUBRY
HOUSSEINI ALI Azim	Présent
HOWA Hélène	Présente
KERBELLEC Yann	Excusé, a donné procuration à Madame AUDRAIN
LAHEURTE Cyrille	Excusé, a donné procuration à Monsieur ROBLEDO
LAMBERT-WIBER Sophie	Présente
LANOE Marion	Absente
LAUNOIS Juliette	Excusée
NEBBULA Constance	Excusée
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Présente
PELOILLE Manuelle	Excusée, a donné procuration à Madame MALLET
PELTIER Didier	Excusé
PITON Mélanie	Excusée, a donné procuration à Monsieur SILLY
PRUNIER Delphine	Excusée, a donné procuration à Madame MALLET
ROUGER Manuel	Excusé
RULENCE David	Présent
SILLY Paul	Présent

STEFFAN-GATINEAU Mathilde	Excusée
TAXIL Bérangère	Présente
TRAVIER Sandrine	Présente
YVARD Jean-Michel	Présent

Membre de droit présent :

VERON Michel, Directeur général adjoint

Membres invités par le Président présents :

BOUVIER Lydie, Vice-présidente Formation professionnelle et développement de l'alternance

DANIEL Christophe, Doyen de la Faculté droit, économie, gestion

DEBSKI Nathalie, Vice-présidente Innovation pédagogique

LANGLOIS Laetitia, Assesseure à la Pédagogie, Faculté des lettres, langues et sciences humaines

LERICHE Philippe, Directeur de la Faculté des sciences

MÉNARD Christine, Directrice du SUIO-IP

PANTIN François, Directeur de l'IAE

RAVAIN Emmanuelle, Directrice des enseignements, de la vie étudiante et des campus

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour

1. Informations	1
1-1 Point sur Parcoursup	1
1-2 Certification en langues	1
2. Approbation du procès-verbal	3
2.1 Approbation du procès-verbal de la CFVU du 09 mai 2022.....	3
3. Enseignement et conventions	3
3-1 Révision des règles communes relatives aux modalités de contrôle des connaissances	3
3-2 Maquettes – Offre de formation	4
3-3 MCC – Faculté de Santé, département Pharmacie	11
3-4 Conventions	12
4. Vie universitaire	13
4-1 Bilan des services civiques	13
5. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 07 juin 2022	16

1. Informations

1-1 Point sur Parcoursup

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Madame MALLET rappelle que la phase principale se déroule du 02 juin au 15 juillet 2022. La phase complémentaire, au cours de laquelle les candidats peuvent recandidater, débute à partir du 23 juin 2022. Les candidats peuvent avoir des réponses jusqu'au 16 septembre 2022.

Madame MALLET présente le tableau de suivi des candidatures de Parcoursup (diapositive 3, diaporama en annexe). Cette année, il y a 4 651 places pour les licences, contre 4 605 places l'année dernière. A la date du 07 juin 2022 au matin, 6 904 candidats ont été appelés, c'est-à-dire tout ceux que l'Université d'Angers a appelé, qu'ils aient répondu définitivement, qu'ils soient en attente d'une proposition ou qu'ils n'aient pas encore répondu. L'année dernière, après 5 jours d'ouverture de la plateforme, l'établissement avait appelé 5 220 candidats. Plus précisément, 1 322 ont répondu définitivement, 1 273 sont en attente d'une autre proposition avant de répondre définitivement et 4 309 n'ont pas encore répondu.

Les candidats ayant eu une proposition depuis jeudi 02 juin 2022 à 16h doivent répondre aujourd'hui, le 07 juin 2022 avant 23h59, soit « oui définitif » soit « oui en attente d'une autre proposition ». Ceux qui auront une proposition à partir d'aujourd'hui, ou de cette nuit, n'auront que deux jours pour répondre.

Madame MALLET explique qu'un surbooking a été réalisé dans toutes les formations. Le SAIO, Service Académique de l'Information et de l'Orientation, a demandé à l'Université d'Angers d'appeler les candidats par blocs. Cette procédure d'appel ne permet pas d'appeler d'autres candidats sans l'intervention du SAIO (à la différence de l'appel par surbooking). Une mise à jour devrait avoir lieu cette nuit.

Monsieur ROBLÉDO demande combien de candidats ont été classés l'année dernière. Madame MALLET répond que 37 583 candidats ont été classés l'année dernière, contre 37 777 candidats cette année.

Madame MALLET précise qu'à l'IUT, 635 places sont ouvertes, contre 573 l'année dernière. Le département supplémentaire attire les nouveaux candidats.

Cette année, 10 607 vœux ont été formulés, contre 8 741 vœux l'année dernière.

1-2 Certification en langues

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Madame MALLET rappelle que les étudiants de licence professionnelle, de 2^e année de BUT et de 3^e année de licence doivent, pour valider leur diplôme, se présenter à une certification en langue anglaise. Cette certification doit être fournie par un prestataire extérieur ayant une reconnaissance au niveau international et du monde socio-économique. Deux appels d'offres ont été réalisés. Le prestataire VTEST a été retenu pour l'anglais général et ETS Global a été retenu pour l'anglais professionnel.

Madame MALLET explique que le prestataire VTEST a envoyé des mails aux étudiants concernés. La certification a commencé. C'est également le cas pour ETS Global avec qui l'établissement travaillait déjà. L'Université sera remboursée à hauteur de 30€ maximum par étudiant.

Le rapporteur public du Conseil d'État a appelé à l'annulation du décret du 3 avril 2020, considérant que l'obtention du diplôme ne pouvait pas être conditionnée au passage d'une certification externe. Le Conseil d'État doit rendre son avis fin juin. Pour le rapporteur public, on peut conditionner l'inscription à un diplôme à une certification mais pas l'obtention du diplôme. Ainsi, il est par exemple possible de conditionner l'entrée en master au passage de la certification en langue, mais il n'est pas possible de refuser l'obtention d'une licence au motif que l'étudiant n'est pas certifié.

Madame MALLET rappelle qu'à l'Université d'Angers la certification permettait d'attester du niveau en langue anglaise pour valider le diplôme mais que l'obtention du diplôme ne se faisait pas sous condition d'un certain niveau.

Monsieur HOUSSEINI ALI demande comment cela se passe pour les étudiants ayant déjà passé cette certification. Madame RAVAIN répond que la certification est valable deux ans.

Madame AUBRY se questionne sur les étudiants en césure. Madame MALLET répond que pour les césures après la licence, les étudiants sont déjà diplômés.

Monsieur COADOU s'interroge sur le titre d'ingénieur. Monsieur ROBLÉDO répond que cela ne change rien, y compris pour les masters de l'IAE.

Madame MALLET demande si des étudiants en troisième année de licence ont reçu des mails. Madame AUBRY répond qu'elle a des retours des membres de son association étudiante. Des étudiants ont bien reçu des mails, mais ils ont été surpris. Madame RAVAIN explique que la communication sera à améliorer pour l'année prochaine.

Monsieur SILLY demande s'il sera possible de passer une autre certification que le TOEIC. Madame MALLET répond que l'Université d'Angers a passé un marché en vertu duquel le TOEIC est proposé pour l'anglais spécialisé sur les questions professionnelles. Concernant l'anglais général, la certification VTEST est proposée.

Madame AUBRY craint que VTEST ne soit pas reconnu par les entreprises. Madame RAVAIN répond que VTEST utilise le même cadre de référence européen des langues et délivre donc une certification qui donne le même niveau.

Madame MALLET explique que plusieurs organismes certificateurs avaient une reconnaissance internationale. L'Université d'Angers a fait le choix de choisir un prestataire qui proposait une certification d'anglais général plus en adéquation avec le niveau licence.

Monsieur ROBLÉDO explique que l'établissement essaiera dans deux ans de passer par le CLES, qui aura mis en place un système de certification à distance. Il s'agit d'une association nationale de professeurs de langue. Cette association proposerait une certification plus fine, même si le référentiel reste le même. Le test serait plus axé sur la compréhension et la capacité de parler la langue.

Monsieur ROBLÉDO rappelle qu'à partir du moment où c'est à l'Université d'Angers de payer les certifications, le choix du prestataire ne peut être fait sans marché public. Il faut ensuite choisir le mieux disant, qui n'est pas toujours le moins cher.

Monsieur YVARD demande si VTEST est moins cher que le TOEIC. Madame RAVAIN répond par l'affirmative.

Monsieur YVARD craint que des étudiants doivent repasser à leurs frais le TOEIC pour trouver un master ou un emploi, car VTEST n'est pas connu des entreprises. Madame MALLET explique que VTEST permet de donner un niveau. Monsieur YVARD évoque le manque de reconnaissance à l'étranger du CLES.

Monsieur RULENCE explique qu'au-delà du coût, les implications ne sont pas identiques au niveau de l'établissement, des composantes et des formations. ETS Global est un dispositif qui reste lourd, et qui est difficile à mettre en place pour tous les étudiants de l'Université. Madame MALLET répond qu'ETS Global propose également un test à distance mais il est plus cher et plus compliqué.

Madame MALLET explique qu'il serait intéressant de faire un bilan en début d'année universitaire sur les soucis rencontrés et sur le retour des certificateurs.

2. Approbation du procès-verbal

2.1 Approbation du procès-verbal de la CFVU du 09 mai 2022

Le procès-verbal de la CFVU du 09 mai 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

3. Enseignement et conventions

3-1 Révision des règles communes relatives aux modalités de contrôle des connaissances

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Madame MALLET rappelle que les règles communes relatives aux modalités de contrôle des connaissances sont opposables à tout le monde. A la suite du Comité Licence Master, il est proposé qu'à partir du moment où, en master, des crédits ECTS sont affectés aux Éléments Constitutifs (EC), ces derniers deviennent capitalisables si la note obtenue est égale ou supérieure à 10. Capitalisée, la note est acquise. Les étudiants n'ont pas à repasser la matière en seconde session ou en redoublant. Si aucun ECTS n'est associé à un EC, les règles de conservation sont précisées dans le règlement de la formation.

Monsieur ROBLÉDO demande ce qui justifie le fait de proposer des ECTS différents par semestre. Madame RAVAIN explique que cela correspond à des situations particulières, lorsque le diplôme se fait en partie à l'étranger. Il peut y avoir des poids différents d'enseignements et un déséquilibre avec les stages à l'étranger. Cela sera justifié lors du vote des maquettes en CFVU.

Monsieur ROBLÉDO demande si beaucoup de formations proposent un dépassement des 180 ECTS en licence ou des 120 ECTS en master. Madame MALLET répond que cela peut arriver avec les licences Thélème. On peut y ajouter des ECTS additionnels. Monsieur ROBLÉDO demande s'ils ne sont comptabilisés que si les 180 sont dépassés. Madame MALLET répond par l'affirmative, il existe un bloc obligatoire de 180 ECTS puis des ECTS supplémentaires.

Madame MALLET explique que, pour les licences, certains éléments étaient contradictoires au sein des règles communes relatives aux modalités de contrôle des connaissances. Il est proposé que si la note obtenue par l'étudiant à un EC évalué spécifiquement est égale ou supérieure à 10, l'enseignement est définitivement acquis et capitalisable.

La révision des règles communes relatives aux modalités de contrôle des connaissances est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

3-2 Maquettes – Offre de formation

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Madame MALLET explique qu'il restera des maquettes à voter à la CFVU du 05 juillet 2022. La nouvelle offre de formation sera présentée au CNESER le 06 juillet 2022.

Monsieur ROBLÉDO rappelle que l'ensemble des maquettes seront votées sous réserve de la soutenabilité financière au niveau de la composante. Au sein de l'offre de formation précédente, un tableau excel permettait de faire une estimation de l'heure équivalent TD déployée par formation en fonction du nombre d'étudiants, du nombre de groupe de TD et de TP, etc. Ce travail n'est pas encore finalisé pour la prochaine offre de formation.

A l'heure actuelle, il n'est pas possible de connaître la consommation en heures de la nouvelle offre de formation. La comparaison avec l'offre actuelle n'est donc pas possible. S'il y a plus d'étudiants, le coût global augmentera mécaniquement. Il convient dès lors de retenir la règle de l'heure par étudiant et de l'appliquer aux mêmes critères pour comparer les offres de formation.

Monsieur ROBLÉDO explique que ce calcul n'était pas dans le cahier des charges lorsque les dossiers ont été constitués, car cela n'était pas une attente du ministère contrairement à l'ancienne offre de formation. Pour autant, cette soutenabilité financière est attendue au CNESER pour la validation globale de l'offre de formation.

Monsieur ROBLÉDO rappelle qu'il est nécessaire d'avoir cette information avant le 06 juillet 2022, afin que le Ministère puisse valider l'offre de formation.

Madame MALLET explique que la Direction du pilotage et de l'évaluation échange avec toutes les composantes pour étudier cette soutenabilité financière. Pour l'offre de formation actuelle, un tableau assez lourd à compléter avait été réalisé lors de son élaboration. L'outil a changé. Il permet désormais d'obtenir les informations demandées et de réaliser plus aisément certaines modifications. L'outil est long à déployer mais il permettra un gain de temps par la suite. Ainsi, la DPE accompagne les composantes pour comprendre d'où viennent les écarts de maquettes.

Faculté de Droit, Économie, Gestion

Madame MALLET rappelle que, concernant la Faculté de droit, d'économie et de gestion, les maquettes de licence ont été votées l'année dernière (diapositive 8).

Monsieur DANIEL explique que les maquettes ont été votées à l'automne dernier. Les mentions restent équivalentes sauf en droit privé, où deux parcours de M2 ont été créés. La licence professionnelle Métiers du notariat va, quant à elle, être proposée à l'apprentissage l'année prochaine.

Monsieur ROBLÉDO demande si cela signifie que plus d'étudiants pourront être accueillis en M1. Monsieur DANIEL répond par l'affirmative, d'autant que le M2 Responsabilité civile - risque et innovation est en partenariat avec l'Université du Mans. La composante espère attirer des étudiants du Mans et réciproquement.

Monsieur DANIEL précise que des ajustements sont encore en cours pour certaines formations. Monsieur BAUMARD, de la DEVEC, travaille en collaboration avec la Faculté pour finaliser ces maquettes.

Sous réserve de la soutenabilité financière, les maquettes des formations suivantes, portées par la Faculté Droit, Économie, Gestion :

- Licence Professionnelle Métiers du notariat ;
- Master Gestion du patrimoine et Finance ;
- Master Droit des affaires ;
- Master Droit privé ;
- Master Droit public.

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

ESTHUA

Madame MALLET présente les deux maquettes de licences professionnelles pour l'ESTHUA (diapositive 9). Madame MALLET précise qu'il faut penser, pour les masters comme pour les licences, aux mesures transitoires pour les étudiants redoublants. Il peut être compliqué pour les étudiants de comprendre ce qu'ils ont à repasser.

Sous réserve de la soutenabilité financière, les maquettes des formations suivantes, portées par l'ESTHUA :

- Licence Professionnelle Métiers des arts culinaires ;
- Licence Professionnelle Métiers de la mode.

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

Faculté Lettres, Langues et Sciences Humaines

Madame MALLET présente les maquettes de la faculté LLSH (diapositive 10 et 11).

Madame MALLET explique, que comme en DEG, le socle disciplinaire n'est pas compensable par les notes du bloc transversal. Les blocs sont répartis sur différentes périodes et la période 1 est une période d'accueil des étudiants. Dans la plupart des maquettes, il n'y a pas de contrôle continu durant cette période car il s'agit d'une période composée d'enseignements pour accueillir les étudiants et non d'enseignements disciplinaires.

Madame LANGLOIS confirme que c'est ce qui avait d'abord été présenté. Les porteurs de maquettes ont tout de même souhaité ajouter des enseignements disciplinaires lors de cette période d'accueil. Cela permet aux étudiants choisissant histoire ou géographie de ne pas avoir uniquement des temps dédiés à l'accueil, mais qu'ils aient aussi des cours par rapport à une discipline qu'ils ont choisie. La période 1 est beaucoup plus légère que les autres. Elle reste une période où, en plus de la période d'accueil, des cours ont lieu avec l'enseignant référent.

Madame MALLET demande s'il y a tout de même des contrôles continus. Madame LANGLOIS répond qu'il y en a peu.

Madame MALLET fait remarquer que certaines maquettes ne comportent pas d'E2O. Madame LANGLOIS répond que cela devrait apparaître sur toutes les maquettes, comme le sport et l'engagement par exemple.

Madame MALLET ajoute qu'en deuxième année de licence d'anglais, le stage fait partie du socle disciplinaire alors qu'il est situé dans le socle transversal dans les autres maquettes. Madame LANGLOIS répond que cela est un choix de certaines formations. Les départements ont souhaité que le poids du stage soit représenté par le fait qu'il soit dans le socle disciplinaire.

Madame MALLET demande pourquoi certaines formations proposent certaines langues en LV2 et pas d'autres. Madame LANGLOIS répond que toutes les langues devraient être proposées en LV2.

Madame MALLET explique qu'il est nécessaire que les étudiants ayant la possibilité de suivre des cours d'Anjou Interlangues puissent le faire. Les cours dispensés sont loin du Campus, proches de la Faculté libre de l'Ouest ou à l'Institut Municipal, et dispensés le soir. Madame LANGLOIS répond qu'en LEA, les collègues sont flexibles quand des étudiants suivent des cours avec Anjou Interlangues. Il faut que ces étudiants puissent changer de groupes pour adapter leur emploi du temps. Si d'autres départements ont des étudiants concernés, il faut que les étudiants puissent assister aux cours. Madame LANGLOIS partagera cette demande lors de la réunion des directeurs de départements de la faculté LLSH.

Madame MALLET fait remarquer la disparition des UE mineurs sur les maquettes, qui résulte de nombreuses discussions. En 2017, les étudiants ont réalisé un référendum pour la suppression des UE mineurs. A l'origine, les UE pouvaient permettre une réorientation en deuxième année. Madame MALLET demande s'il y a eu beaucoup de réorientations.

Madame LANGLOIS répond que le discours a été de ne pas parler de réorientation. Les étudiants ayant choisi la mineur Psychologie ne pouvaient pas se réorienter en Psychologie. Madame BARBE ajoute que, si ces étudiants décidaient au 1^{er} semestre de venir en Psychologie, ce

n'était pas possible par manque de places disponibles. Madame LANGLOIS explique que le discours de réorientation a vite été abandonné, les mineurs permettaient d'agir comme enseignement d'ouverture et de culture générale. Cela peut expliquer un manque d'investissement ou d'intérêt de leur part.

Madame MALLET demande quels sont les intitulés de cours des UE « Histoire 1 », « Histoire 2 », « Histoire 3 » et « Histoire 4 ». Monsieur BOISSON explique qu'une liste de cours est prévue chaque année, mais que la composante a préféré indiquer des numéros pour ne pas faire changer les maquettes à chaque changement d'intitulé de cours. Cela sera naturellement indiqué dans le livret des étudiants.

Madame MALLET demande pourquoi il y a un cours en moins à Cholet. Monsieur BOISSON explique qu'il y a moins d'étudiants à Cholet et qu'ils doivent choisir deux cours sur les trois proposés. Les étudiants de Cholet ont davantage de cours imposés, en fonction des enseignants et services disponibles.

Madame MALLET explique qu'il faudra faire attention aux mesures transitoires. Madame LANGLOIS répond qu'elles seront votées la semaine prochaine en Conseil de gestion.

Madame TRAVIER remarque qu'il n'y a pas d'évaluation sur la première période de la première année et que cela semble se réitérer les années d'après. Monsieur BOISSON explique que beaucoup d'enseignements sont sur 12 ou 15 périodes et qu'ils sont comptés en fin de diplôme. Monsieur BOISSON prend l'exemple de l'Histoire où les cours fondamentaux sont sur 15 semaines avec des évaluations prévues sur les créneaux du vendredi après-midi où tous les étudiants sont convoqués pour des contrôles continus réguliers. Un contrôle continu est organisé chaque semaine.

Madame TRAVIER constate que la matrice est pratique mais ce n'est pas forcément un document à destination des étudiants. Madame LANGLOIS répond que les enseignants doivent donner les calendriers de contrôles continus aux étudiants lors du premier cours.

Monsieur BOISSON demande la possibilité de mettre au vote deux délibérations distinctes pour les maquettes LLSH, la première consacrée aux licences et la seconde aux licences professionnelles et master. Monsieur BOISSON explique cette demande par un désaccord sur certains éléments des maquettes de licence.

Monsieur BOISSON explique qu'il était envisagé jusqu'à janvier de réaliser une première année commune, puis d'ajouter de la souplesse dans les secondes et troisièmes années. Ainsi, l'étudiant avait la possibilité de ne pas valider 60 ECTS mais 70, 80 ECTS ou moins. Cela n'était plus possible après janvier. Monsieur BOISSON estime qu'il s'agit d'un recul important par rapport au projet initial.

Madame MALLET répond qu'il y a eu un problème de système d'information qui semblerait être national.

Madame BARBE ajoute que cela est compliqué pour l'entrée en master de Psychologie et la troisième année de Psychologie.

Monsieur BOISSON explique que certains départements s'étaient positionnés sur trois années et d'autres sur une 1^{ère} année suivie de deux années modulables. Chaque département avait

la possibilité de choisir ce qu'il souhaitait. Les départements qui ont fait le choix d'une 1^{ère} année suivie de deux années modulables se sont retrouvés à devoir refaire beaucoup de choses.

Madame MALLET rappelle que l'Université d'Angers sera auditionnée, pour le projet Thélème, le 4 juillet prochain. Madame MALLET explique que la réforme de santé rend compliquée cette modification. Les étudiants en Santé ont besoin d'avoir des notes et des classements du semestre impair. Avoir des années à 80 ECTS et d'autres à 30 ECTS semble compliqué pour l'étudiant souhaitant se rendre en études de santé, même si tous les étudiants ne souhaitent pas aller en santé. Il faut réussir à jouer avec la réforme de l'entrée et de la sélection en master, la réforme de la santé et le NCU.

Monsieur BOISSON répond qu'il s'agissait d'une des grandes originalités du projet, de donner de la souplesse aux étudiants.

Monsieur ROBLÉDO rappelle que deux arguments ont été au cœur du projet Thélème.

Le premier était d'essayer de proposer une offre de formation à la mesure des choix des étudiants, tout en faisant face à la massification du flux d'étudiants. De plus en plus d'étudiants souhaitent rejoindre l'Université, avec des aspirations de plus en plus différentes.

Le deuxième portait sur l'accueil d'étudiants ayant des capacités de travail différents. Certains étudiants souhaitent réaliser en même temps deux licences pour obtenir deux diplômes différents. A partir de ce constat, on pouvait proposer un parcours plus rapide pour les étudiants ne souhaitant pas forcément réaliser une double-licence. De même, d'autres ne peuvent suivre un cursus traditionnel et ont besoin d'un rythme plus lent, sans pour autant redoubler. Concernant le second argument, l'Université est contrainte par les outils à sa disposition.

Monsieur ROBLÉDO se demande comment faire pour pouvoir inscrire un étudiant avec la capitalisation d'EC qui permet de capitaliser un certain nombre d'ECTS, lui permettant d'aller plus vite sur une certaine période, de manière à se libérer du temps pour faire autre chose. L'outil actuellement à disposition de l'Université rend les choses extrêmement complexes. Il existe peut-être une solution mais les personnes qui en ont la charge n'en ont pas trouvé. Le prochain dispositif est, théoriquement, plus souple que le précédent. Ces modifications auraient un réel sens pour les étudiants. Il existe aussi des contraintes pour certaines formations qu'il faut prendre en compte. Il est difficile de contraindre l'ensemble du dispositif si l'on prend par exemple en compte le nombre d'heures de stage incompressible.

Monsieur DANIEL répond que pour répondre à ces deux défis, un certain nombre de propositions ont été effectuées et des solutions ont été apportées mais qui, souvent, se heurtent à la rigidité de l'outil. Cela concerne non seulement les étudiants qui souhaitent rejoindre les études de santé, mais également les étudiants qui veulent partir à l'étranger ou les candidatures en master.

Monsieur DANIEL explique qu'en licence de droit, les collègues juristes ont eu la même volonté de souplesse qu'en Histoire ou dans d'autres départements de LLSH. Ils ont décidé de proposer des UE à choix encadré, c'est-à-dire un nombre différent d'enseignements en L1, L2, L3 en fonction des souhaits des étudiants. L'outil a finalement contraint la composante à imposer un même nombre d'UE à choix encadré par année, pour que 60 ECTS soient distribués. Cela ne correspond pas tout à fait au projet initial mais il s'agit d'une première réponse apportée à la volonté de changer les rythmes. Face aux difficultés techniques, il a fallu travailler et rédiger des relevés de notes manuellement, ce qui a généré énormément de travail supplémentaire au

service de scolarité, à la référente Thélème et aux responsables d'années. Il s'agit d'une solution qui est temporaire et provisoire. La composante espère que des solutions définitives vont être apportées et permettre de satisfaire ou de répondre aux idées premières.

Licences

Sous réserve de la soutenabilité financière, les maquettes des formations de licences suivantes, portées par la Faculté Lettres, Langues et Sciences Humaines :

- Licence LEA, options Anglais – Allemand/Italien/Espagnol ;
- Licence et double-licence LLCER, options Espagnol, Allemand, Anglais, Anglais/Espagnol, Anglais/Allemand, KulturA, Littérature et Langues ;
- Licence Lettres, options Humanités, Édition ;
- Licence Géographie et aménagement ;
- Licence Histoire ;
- Licence Psychologie ;
- Double-licence Lettres – Histoire.

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 29 voix pour et une abstention.

Licences professionnelles et masters

Sous réserve de la soutenabilité financière, les maquettes des formations de licences professionnelles et de masters suivantes, portées par la Faculté Lettres, Langues et Sciences Humaines :

- Licence professionnelle Aménagement paysager : conception, gestion, entretien ;
- Licence professionnelle Interventions sociales : accompagnement de publics spécifiques ;
- Licence professionnelle Métiers de l'information : archives, médiation et patrimoine ;
- Licence professionnelle Développement de projets de territoires
- Master Archives ;
- Master Arts, lettres et civilisations ;
- Master Didactiques des langues ;
- Master Études sur le genre ;
- Master Géographie, option ETTAP ;
- Master Histoire
- Master Intervention et développement social
- Master LEA
- Master Psychologie Clinique, Psychopathologie et Psychologie de la Santé ;
- Master Psychologie sociale, du travail et des organisations ;
- Master Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique ;
- Master Psychologie de l'Éducation et de la Formation ;
- Master Métiers du livre et de l'édition ;
- Master Traduction et interprétation ;
- Master Sciences de l'information et des bibliothèques.

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

Faculté des Sciences

Madame MALLET présente les maquettes de la faculté des Sciences (diapositive 12).

Madame TRAVIER explique que les modifications sont plutôt mineures, il s'agit d'un rééquilibrage entre les heures de cours de TP et de TD, des changements d'UE pour mieux correspondre au contenu pédagogique, ainsi qu'une légère modification de certaines MCC. Il manque encore des maquettes de masters et de licences. Les modifications de L1 sont passées en Conseil de faculté, ce qui permet à la composante d'avancer sur les deux années suivantes.

Sous réserve de la soutenabilité financière, les maquettes des formations suivantes, portées par la Faculté des Sciences :

- Licence professionnelle Maîtrise de l'énergie, électricité et développement durable ;
- Master 2 Chimie, LUMOMAT ;
- Master Toxicologie et écotoxicologie ;
- Master Chimie ;
- Master Informatique ;
- Master Physique appliquée et ingénierie physique ;
- Master Mathématiques et applications.

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

IAE Angers

Madame MALLET présente les maquettes de l'IAE (diapositive 13).

Monsieur PANTIN explique qu'un autre parcours de marketing est ouvert et que les maquettes de l'IAE s'ouvrent progressivement à l'alternance.

Sous réserve de la soutenabilité financière, les maquettes des formations suivantes, portées par l'IAE Angers :

- Licence 3, Économie-Gestion, parcours Management International ;
- Master Comptabilité – Contrôle – Audit ;
- Master Gestion des Ressources Humaines ;
- Master Management et commerce international ;
- Master 2 Management et administration des entreprises ;
- Master 2 Management ;
- Master Marketing, vente.

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

IUT Angers – Cholet, Licences Professionnelles

Madame MALLET présente les maquettes de l'IUT (diapositive 14).

Madame MALLET rappelle que seul le BUT2 s'ouvre l'année prochaine. Certaines licences professionnelles disparaîtront, dans le cadre de la réforme du BUT, et d'autres persisteront.

Sous réserve de la soutenabilité financière, les maquettes des formations suivantes, portées par l'IUT Angers – Cholet :

- Licence professionnelle Agriculture biologique : production, conseil, certification et commercialisation ;
- Licence professionnelle Biologie Analytique et Expérimentale ;
- Licence professionnelle Commerce et distribution ;
- Licence professionnelle Gestion de projets et structures artistiques et culturels ;
- Licence professionnelle Gestion des achats et des approvisionnements ;
- Licence professionnelle Intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle ;
- Licence professionnelle Maintenance des systèmes industriels, de production et d'énergie ;
- Licence professionnelle Management et gestion des organisations ;
- Licence professionnelle Métiers de l'électricité et de l'énergie ;
- Licence professionnelle Assurance, banque, finance : supports opérationnels ;
- Licence professionnelle Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle ;
- Licence professionnelle Métiers de l'industrie : conception de produits industriels ;
- Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : Fiscalité ;
- Licence professionnelle Métiers des réseaux informatiques et télécommunications.

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

3-3 MCC – Faculté de Santé, département Pharmacie

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Madame MALLET explique que les changements portent sur les horaires, qui sont majoritairement à la baisse, sur les intitulés de cours et sur les évaluations. La quatrième année se voit ajouter une UEO.

Les modifications des MCC de la Faculté de Santé, département Pharmacie, concernent les diplômes suivants :

- 2^e année de Pharmacie, DFGSP2 ;
- 3^e année de Pharmacie, DFGSP3 ;
- 4^e année de Pharmacie, DFASP1 ;
- 6^e année de Pharmacie.

Les modifications sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

3-4 Conventions

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Convention IAE/MCCI Business School

Madame MALLET explique que la MCCI Business School de l'île Maurice est déjà partenaire de l'Université d'Angers depuis 2017, par l'intermédiaire de l'ESTHUA.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

Convention LLSH/RESSIF/ASIA

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

Convention Master GTDL/CCI/ALDEV/AURA

Madame MALLET explique que le Master GTDL est à la fois porté par la faculté DEG et la faculté LLSH. Cette convention permet aux organismes partenaires de proposer des ateliers de formation gratuits aux étudiants de ce master. En contrepartie, les professionnels de l'ALDEV et de l'AURA peuvent accéder gratuitement à des enseignements.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

Convention LLSH/Kassel

Madame MALLET explique qu'en première année les étudiants suivent leurs cours dans leur université, en seconde année les cours sont réalisés en Allemagne, et en dernière année les cours sont réalisés en France. Une convention existe également avec le Master Finances de DEG. Le Président avait déjà signé en octobre un accord de partenariat et cette convention devait être signée avant fin août. Quand les étudiants français sont en Allemagne, ils doivent financer des droits de vie étudiante, qui leur permettent d'avoir notamment accès aux transports en commun et à la restauration.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

Convention Campus Connecté Cholet

Madame MALLET explique que cette convention permet, pour les étudiants qui ne sont pas mobiles, de suivre à distance des formations qui ne sont proposées ni à Cholet ni à Angers, mais qui sont proposées par d'autres universités. Il existe environ 80 campus connectés en France, sur des lieux universitaires mais aussi dans d'autres lieux, proches d'industrie par exemple où il y a un échange entre les étudiants et les entreprises. Cela permet aux jeunes de

territoires éloignés des universités d'avoir une formation de licence en restant sur place, ou cela leur permet de commencer une licence et de la poursuivre dans une autre université. Ce dispositif accueille également les personnes en reprise d'études ou les sportifs de haut niveau. Les étudiants du campus connecté de Cholet pourront ainsi participer à la vie étudiante, utiliser les services de l'Université d'Angers et avoir accès à des tuteurs enseignants ou étudiants. Une dizaine d'étudiants sont concernés, l'objectif à long terme est d'en avoir une centaine.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

4. Vie universitaire

4-1 Bilan des services civiques

Monsieur BAUMARD présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Monsieur BAUMARD rappelle que cela fait trois ans que l'établissement est agréé pour accueillir des services civiques. L'Université d'Angers arrive au bout de son premier agrément, le nouvel agrément est en cours de dépôt.

Les missions proposées ne doivent pas relever d'un emploi. Elles doivent permettre d'être au contact des usagers et au service de l'intérêt général (diapositive 25). L'objectif est d'innover dans les relations avec les usagers ou de se développer là où l'Université n'a pas forcément le temps de se déployer. L'Université d'Angers a fait le choix de n'accueillir que des volontaires majeurs.

Le contrat est temporaire, de 6 à 12 mois selon la réglementation. L'établissement propose des contrats de 7 à 8 mois maximum, ce qui correspond parfois à peine à l'année universitaire. Cette durée est liée à l'agrément et aux disponibilités financières de l'Agence du Service Civique.

L'Université d'Angers n'accueille pas nécessairement en service civique ses anciens étudiants. Il peut s'agir de volontaires qui viennent d'autres milieux et qui ne connaissent pas le milieu universitaire. Les diplômes ne sont pas un critère de choix, le critère principal est la motivation.

L'indemnité se décompose en deux parties. La première partie est reversée par l'Agence du Service Civique, à hauteur de 473€ par mois. La seconde partie est reversée par l'organisme d'accueil, à hauteur de 107€ par mois. La gratification est donc d'un peu plus de 500€ par mois.

Monsieur BAUMARD précise que le jeune en Service Civique n'est pas un collègue (diapositive 26). Il peut s'agir d'un jeune en période de transition ou en recherche de nouvelles expériences. Cela nécessite un réel engagement de la part des tuteurs pour accompagner le volontaire, le suivre quotidiennement, fixer ses missions et l'accompagner sur son projet d'avenir.

Pour les formations civiques et citoyennes, l'Université travaille avec les services agréés, comme l'AFEV ou Unis-Cité. Ces formations sont aussi une opportunité de regrouper plusieurs volontaires de structures différentes. Ces journées sont plutôt appréciées par les volontaires.

Le bilan de l'agrément 2019-2022 est un peu compliqué, avec notamment le confinement durant la première année (diapositive 27). Le recrutement a été compliqué et certains services ont mis en pause les services civiques. Durant l'année 2021-2022, l'accueil des volontaires est reparti à la hausse, notamment à la bibliothèque universitaire, au Service Culture et au Domaine universitaire de Cholet.

L'établissement s'est confronté à quelques difficultés dans l'accueil de volontaires (diapositive 28). Il a pu être difficile, pour les collègues tuteurs, de questionner le volontaire sur ce qu'il souhaitait faire après son service civique.

Le choix des volontaires peut s'avérer compliqué. Certains volontaires sont surqualifiés, le Service Civique pouvant être utilisé comme un tremplin après ses études vers un premier emploi. Le juste milieu à trouver avec la motivation du volontaire est délicat. Il est nécessaire que les missions ne soient pas trop balisées, pour que le volontaire puisse être acteur de son service civique. Pour le prochain agrément, l'objectif est de créer une communauté de tuteurs et de volontaires au sein de l'Université.

Plusieurs actions positives ont été mises en place grâce aux services civiques (diapositive 29). Une volontaire située au Relais Handicap a mis en place la soirée Handiscutant, qui est une soirée d'échange entre étudiants en situation de handicap à l'UA et futurs étudiants en situation de handicap. La sous-direction Vie des campus accueille également un service civique au niveau de la Parenthèse. Cela a permis de développer l'appropriation de ce lieu par les étudiants. Le volontaire au Service Culture a, quant à lui, aidé à la médiation dans les galeries d'art. Le volontariat en binôme permet d'éviter l'isolement et d'entraîner les volontaires entre eux.

Certains volontaires ont poursuivi à l'UA avec un contrat de travail, sur des missions plus ou moins proches de leur service civique. *A contrario*, certains se rendent compte que ce n'est pas un secteur qui leur convient.

Monsieur ROBLÉDO demande s'il y a un suivi sur ce que sont devenus les volontaires. Monsieur BAUMARD répond qu'il y a un suivi à la sortie du Service Civique, qui fait partie des informations à remonter à l'Agence du Service Civique. A plus long terme, le suivi ne se fait pas forcément, peut-être de la part des collègues tuteurs.

Monsieur ROBLÉDO demande s'il est envisageable de proposer aux volontaires de suivre un cours inscrit dans l'offre de formation si cela les intéresse. Monsieur BAUMARD répond qu'il conviendrait de voir avec les composantes et les responsables de formation. Les volontaires ont accès aux services du SUAPS et au SUIO-IP.

Madame MALLET demande combien d'heures font les volontaires. Monsieur BAUMARD répond que le contrat est fixé, en moyenne, à 24 heures par semaine.

Monsieur BAUMARD présente le renouvellement de l'agrément qui repose sur onze missions, soit six renouvellements, un renouvellement qui se scinde en deux et trois nouvelles missions. Un appel à projets a été obtenu avec Terre des Sciences, pour un projet autour des jardins participatifs et de l'animation des quartiers sur la biodiversité.

L'objectif est d'accueillir les nouveaux volontaires en septembre 2022 (diapositive 31).

Monsieur VÉRON rappelle qu'il y a une confusion entre volontariat et contrat de travail. Monsieur BAUMARD répond que c'est l'intérêt de créer un réseau de tuteurs et de volontaires pour éviter cette dérive.

Madame MALLET demande combien de volontaires il y avait à Cholet. Monsieur BAUMARD répond qu'il y en avait deux, mais que cela était trop pour la mission. Il n'y en aura plus qu'un pour le prochain agrément.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ROBLEDO clôt la séance à 16h40.

La Vice-présidente formation et vie universitaire
de l'université d'Angers

Sabine MALLET

5. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 07 juin 2022

Commission de la formation et de la vie universitaire du 07 juin 2022

Ordre du jour :

1. Informations
2. Approbation du procès-verbal
3. Enseignement et conventions
4. Vie universitaire

1. Informations

1-1 Point sur Parcoursup

1-2 Certification en langue

1-1 Point sur Parcoursup

Les lycéens avaient jusqu'au 8 avril 2022 inclus pour confirmer leurs vœux.

Les prochaines phases sont consacrées aux réponses de l'UA aux futurs étudiants.

→ **Phase principale** : du 02 juin au 15 juillet 2022.

→ **Phase complémentaire** : du 23 juin au 16 septembre 2022.

POUR INFORMATION

1-2 Certification en langue

Depuis l'année universitaire 2021-2022, tous les étudiants de licences, de licences professionnelles et de deuxième année de DUT doivent justifier d'une certification en langue. Dans ce cadre, plusieurs appels à candidatures ont eu lieu.

Le marché de **l'anglais général** a été confié au prestataire VTEST et le marché de **l'anglais professionnel** a été confié à ETS Global.

La DGESIP a confirmé que l'Université d'Angers serait remboursée à hauteur de 30€ maximum/étudiant.

Les marchés sont d'une durée de 2 ans renouvelable.

POUR INFORMATION

2. Approbation du procès-verbal

2-1 Approbation du PV de la CFVU du 09 mai 2022 – **VOTE**

3. Enseignement et conventions

3-1 Révision des règles communes relatives aux modalités de contrôle des connaissances – **VOTE**

3-2 Maquettes – Offre de formation – **VOTES**

3-3 Modifications de MCC – **VOTES**

3-4 Conventions– **VOTES**

3.1 Révision des règles communes relatives aux modalités de contrôle des connaissances – VOTE

Lors du Comité Licence Master du 16 mai, les composantes ont fait part de plusieurs demandes de modifications, au niveau Master et au niveau Licence.

En Master :

- Possibilité de proposer des ECTS différents par semestre,
- Modification des règles des Éléments constitutifs : **Dès lors que des crédits sont affectés à un EC dans la maquette de formation, une note est attendue et l'EC est capitalisé si cette note est supérieure ou égale à 10. L'EC est alors définitivement acquis sans possibilité de se réinscrire, ni de le repasser (d'une session à l'autre ou d'une année à l'autre). Si l'EC n'est pas affecté de crédits européens, les règles de conservation sont précisées dans le règlement propre de la formation.**

En Licence :

- Un EC sera définitivement acquis et capitalisable, dès lors que l'EC est spécifiquement évalué et que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

POUR VOTE

3-2 Maquettes – Offre de formation

DEG – VOTE

Faculté Droit, Économie, Gestion	
Niveau	Intitulé
LP	Métiers du notariat
M1, 2	Gestion du patrimoine Finance
M1, 2	Droit des affaires
M1, 2	Droit privé
M1, 2	Droit public

3-2 Maquettes – Offre de formation

ESTHUA – VOTE

ESTHUA	
Niveau	Intitulé
LP	Métiers des arts culinaires
LP	Métiers de la mode

3-2 Maquettes – Offre de formation

LLSH – VOTE

Faculté Lettres, Langues et Sciences Humaines	
Niveau	Intitulé
L1, 2, 3	LEA – Anglais-Allemand/Italien/Espagnol
L1, 2, 3 DL123	LLCER – Espagnol, Allemand, Anglais, Ang/Esp, Ang/All, KulturA, Littérature et Langues
L1, 2, 3	Lettres Humanités, Édition
L1, 2, 3	Géographie et aménagement
L1, 2, 3	Histoire
L1, 2, 3	Psychologie
DL	Lettres-Histoire
LP	Aménagement paysager: conception, gestion, entretien
LP	Interventions sociales: accompagnement de publics spécifiques
LP	Métiers de l'information: archives, médiation et patrimoine
LP	Développement de projets de territoires

3-2 Maquettes – Offre de formation

LLSH – VOTE

Faculté Lettres, Langues et Sciences Humaines	
Niveau	Intitulé
M1, 2	Archives
M1, 2	Arts, lettres et civilisations
M1, 2	Didactiques des langues
M1, 2	Etudes sur le genre
M1, 2	Géographie – ETTAP
M1, 2	Histoire
M1, 2	Intervention et développement social
M1, 2	LEA
M1, 2	Psychologie Clinique, Psychopathologie et Psychologie de la Santé
M1, 2	Psychologie sociale, du travail et des organisations
M1, 2	Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique
M1, 2	Psychologie de l'Education et de la Formation
M1, 2	Métiers du livre et de l'édition
M1, 2	Traduction et interprétation
M1, 2	Sciences de l'information et des bibliothèques

3-2 Maquettes – Offre de formation *Sciences* – **VOTE**

Faculté des Sciences	
Niveau	Intitulé
LP	Maîtrise de l'énergie, électricité et dvt durable
M2	Chimie (LUMOMAT)
M1, 2	Toxicologie et écotoxicologie
M1, 2	Chimie
M1, 2	Informatique
M1, 2	Physique appliquée et ingénierie physique
M1, 2	Mathématiques et Applications

3-2 Maquettes – Offre de formation

IAE – VOTE

IAE	
Niveau	Intitulé
L3	Économie-Gestion, parcours Management International
M1, 2	Comptabilité-Contrôle-Audit
M1, 2	Gestion des Ressources Humaines
M1, 2	Management et commerce international
M2	Management et administration des entreprises
M 2	Management
M1, 2	Marketing, vente

3-2 Maquettes – Offre de formation

IUT – VOTE

IUT	
Niveau	Intitulé
LP	Agriculture biologique : production, conseil, certification et commercialisation
LP	Biologie Analytique et Expérimentale
LP	Commerce et distribution
LP	Gestion de projets et structures artistiques et culturels
LP	Gestion des achats et des approvisionnements
LP	Intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle
LP	Maintenance des systèmes industriels, de production et d'énergie
LP	Management et gestion des organisations
LP	Métiers de l'électricité et de l'énergie
LP	Assurance, banque, finance : supports opérationnels
LP	Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle
LP	Métiers de l'industrie : conception de produits industriels
LP	Métiers de la gestion et de la comptabilité : Fiscalité
LP	Métiers des réseaux informatiques et télécommunications

3-3 Modifications de MCC - VOTES

Suite à un passage en Conseil de Faculté le 21 avril 2022, il est demandé aux membres de la CFVU de voter les MCC suivantes :

- 2^e année de Pharmacie, DFGSP2
- 3^e année de Pharmacie, DFGSP3
- 4^e année de Pharmacie, DFASP1
- 6^e année de Pharmacie.

Ces modifications concernent des ajustements horaires de CM et de TD et des changements d'intitulés.

POUR VOTE

3-4 Conventions

IAE/MCCI Business School – VOTE

La MCCI Business School, partenaire depuis 2017 de l'Université d'Angers, souhaite proposer aux étudiants de Maurice et de la région Océan Indien, la possibilité d'une spécialisation en management international en licence 3^e année et en master (niveau 1 et niveau 2) validée par des diplômes délivrés par l'Université d'Angers.

La convention concerne :

- La 3^e année de licence, mention Economie-Gestion, parcours Management International,
- Le Master 1, mention Management et commerce international,
- Le Master 2, mention Management et commerce international, parcours Management international et marketing.

POUR VOTE

3-4 Conventions LLSH/RESSIF/ASIA – VOTE

Dans le cadre d'une politique de site et d'une complémentarité de leurs objectifs en matière de formation et de certification, l'UA, RESSIF et l'ASIA décident de renouveler leur partenariat pour la poursuite de la mise en œuvre de la formation certifiante :

**Diplôme d'Université Accompagnement Psycho-Social en
Milieu de Travail.**

POUR VOTE

3-4 Conventions

Master GTDL – VOTE

La faculté DEG s'associe avec la CCI de Maine-et-Loire, l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA) et Angers Loire Développement (ALDEV) dans le cadre du Master Gestion des Territoires et Développement Local (GTDL).

POUR VOTE

3-4 Conventions

LLSH/Kassel – VOTE

La faculté LLSH s'associe avec l'Université de Kassel (Allemagne), pour réaliser des actions de développement de programmes d'intérêt commun dans l'enseignement et la recherche.

Cette convention propose un triple diplôme aux étudiants sélectionnés.

Ce partenariat concerne les diplômes :

- Licence LLCER parcours Anglais (UA),
- Licence LLCER parcours Allemand (UA),
- Bachelor of Arts mention Internationale Sprach und Kulturvermittlung (Université de Kassel)

POUR VOTE

3-4 Conventions

Campus Connecté – VOTE

L'appel à projets « Campus connecté » a pour ambition de rapprocher l'enseignement supérieur de tous les territoires en faisant émerger des lieux d'enseignement supérieur labellisés qui soient complémentaires des établissements universitaires et de leurs antennes.

Ces campus doivent ainsi permettre à tout apprenant de poursuivre une formation du supérieur à distance, diplômante ou certifiante, dans des conditions favorisant sa réussite.

Le porteur de projet a répondu à cet appel à projet afin d'être labellisé Campus Connecté de Cholet et renforcer l'accès à la formation dans l'enseignement supérieur, sur le territoire de l'Agglomération du Choletais et de Mauges Communauté, dans un souci d'égalité des chances, de réussite et d'équité territoriale.

POUR VOTE

4. Vie universitaire

4-1 Bilan des services civiques – **information**

4-1 – Bilan des services civiques – information

Albéric BAUMARD, responsable du pôle Formation à la DEVEC, présente aux membres de la CFVU un bilan des services civiques 2021-2022.

POUR INFORMATION

Service civique

Bilan &
renouvellement
agrément

Direction des enseignements de la vie étudiante et des campus

Service civique



- 1) Les principes du service civique
- 2) Bilan agrément 2019-2022
- 3) Renouvellement agrément

Les principes fondamentaux

- Mission d'intérêt général ;
- Ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans ;
- Temporaire ;
- Favorisant la mixité sociale ;
- Ouvrant droit à une indemnité.

Les principes fondamentaux

Les obligations de l'organisme d'accueil :

Désigner un tuteur dont le rôle est :

- Préparer l'arrivée du volontaire et l'accueillir ;
- Accompagner le volontaire dans sa réflexion sur son projet d'avenir.

Assurer une formation civique et citoyenne :

- Formation théorique sur les enjeux de la citoyenneté (thématiques fixées par l'Agence du service civique) ;
- Formation pratique = formation PSC1 auprès d'organismes agréés par l'Agence du service civique.

Bilan agrément 2019-2022

Service/Composante	Intitulé mission	Tuteur(s)	Durée des contrats (en mois)	Années		
				2019-2020	2020-2021	2021-2022
SUAPS	Développement et accompagnement de la pratique sportive au SUAPS de l'UA	Alexandre PIETRINI	9	1	1	-
IUT	Promouvoir la vie associative étudiante à l'IUT	Sonia CHOBLET	9	1	-	-
DEVEC	Animation et cohésion auprès des étudiants et des associations	Amandine GIRARD JAMIN	9	1	1	1
SUIOIP	Facilitateur et animateurs du dispositif Rebond'Sup	Marzena KOSCIELSKI	8	2	-	2
Relai Handicap	Développement de la mission handicap de l'Université d'Angers	Julie BESSON	6	1	-	-
DRI	Sensibilisation des étudiants à la coopération et à la solidarité internationale	Françoise GROLLEAU / Françoise HOQUET	8	1	-	1
SCDA	Participer aux actions de médiation culturelle en bibliothèque universitaire	Frédéric DESGRANGES	7	-	-	1
SUAC	Médiation culturelle	Lucie PLESSIS	7	-	-	1
SUAC	Animer le dispositif de la carte culture UA et sa communauté d'étudiant.es	Sophie GENOT	8	-	-	1
Domaine Université de Cholet	Animation de la vie des campus, sur le campus de Cholet	Eric PIERRE	7	-	-	2
			Total	7	2	9

Confinement.

Services qui n'ont pas renouvelé l'expérience (2 missions).

Nouveaux services accueillants (4 missions).



université
angers

Bilan agrément 2019-2022

Les risques/faiblesses

Le manque de moyens pour bien accompagner les volontaires :

- Accompagnement au projet d'avenir à construire ;
- Risque d'isolement des tuteurs ;

Le délicat choix des volontaires :



- Volontaires parfois fébriles vs volontaires surqualifiés ;
- Dimension des actions à mener et initiatives.

Solutions pour un meilleur accompagnement des tuteurs à mettre en place :

- ✓ Temps d'échange plus régulier
- ✓ Calendrier d'action collectives sur l'année...

Bilan agrément 2019-2022

Les réussites

Des projets mis en œuvre/accélérés grâce aux volontaires :

- Soirée Handiscutant ;
- Appropriation de la Parenthèse ;
- Médiations dans les galeries d'art ...



Les volontaires accueillis en binôme ou en réseau sur des mission proches

Un lancement de carrière pour certains volontaires ;

Une mise en lumière pour toute la communauté :

<https://www.univ-angers.fr/fr/vie-des-campus/actualites/actus-2022/services-civiques-a-l-ua-une-opportunite-pour-les-jeunes.html>

Renouvellement agrément

Service/Composante	Intitulé mission	Tuteur(s)	Domaine	Nbr volontaire	Durée (mois)
SCDA	Participer à la médiation culturelle en bibliothèque universitaire	F Desgranges	Culture et loisir	1	8
Service UA Culture	Animer une communauté d'étudiants dans le cadre du dispositif de la carte culture UA	S Genot	Culture et loisir	1	9
Service UA Culture	Accompagner, développer et promouvoir la médiation culturelle auprès des publics étudiants	L Plessis	Culture et loisir	1	9
IUT	Animer et valoriser a vie associative et les initiatives étudiantes à l'IUT Angers	S Choblet	Culture et loisir	1	9
DEVEC	Animer et valoriser de la vie associative et des initiatives étudiantes de l'Université d'Angers	A Girard	Culture et loisir	1	9
SUIOIP	Faire connaître et valoriser les missions orientation, insertion professionnelle et entrepreneuriat de l'université d'Angers	M Koscielski	Education pour tous	1	8
SUIOIP	Favoriser le suivi et l'animation des actions orientation, insertion professionnelle et entrepreneuriat de l'université d'Angers	M Koscielski	Education pour tous	1	8
DEVEC / UFR Sciences	Accompagner des actions de conservation et de mise en valeur de la biodiversité sur le campus Belle-Beille de l'Université d'Angers	(à confirmer) P-C Renaud B Dubuc	Environnement	1	9
DEVEC	Promouvoir l'engagement étudiant et animation de la vie des campus	E Herbert	Mémoire et citoyenneté	1	9
DEVEC / UFR Sciences	Accompagner au développement des jardins partagés de l'Université d'Angers - Campus Belle-Beille	(à confirmer) P-C Renaud B Dubuc	Environnement	1	7
Campus de Cholet	Animer la vie des campus sur le campus de Cholet	(à confirmer)	Culture et loisir	1	9

Renouvellement agrément

Précisions calendrier :

- Les missions déposées ont toutes vocation à accueillir 3 séries de volontaires :
 - Septembre 2022
 - Septembre 2023
 - Septembre 2024

- Sauf, la mission « Promouvoir l'engagement étudiant et animation de la vie des campus » :
 - Janvier 2023
 - Janvier 2024
 - Janvier 2025

Prochaines CFVU

➤ Mardi 5 juillet 2022 à 14h30